

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de février, se sont réunis les membres du conseil municipal de NERNIER, dûment convoqués, sous la présidence du maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 31 janvier 2022

PRESENTS : Christian BREUZA, Sophie MONNIN, Michel FREDON, Marie-Pierre BERTHIER, Laurent GRILLON, Jérôme BAMBERGER, Geneviève GRAZ, Gunilla SKARIN PARTE, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Melissa ARDITTO a donné pouvoir à Laurent GRILLON
Matteo BÄCHTOLD a donné pouvoir à Geneviève GRAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Gunilla SKARIN PARTE

ORDRE DU JOUR

- 1° Installation du nouveau conseiller municipal,**
- 2° Élection du maire,**
- 3° Détermination du nombre d'adjoints,**
- 4° Election des adjoints.**

17H00

La séance est ouverte sous la présidence de Christian BREUZA, 1^{er} adjoint, qui constate que la condition de quorum est remplie.

En application de l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal désigne parmi ses membres un secrétaire de séance, Gunilla Skarin Parte en accepte la fonction.

Christian BREUZA demande ensuite une minute de silence en hommage à Monsieur Joseph VULLIEZ décédé, il rappelle que Monsieur Vulliez a effectué plusieurs mandats municipaux 1959 à 1971 en tant que Conseiller, adjoint puis Maire de Nernier.

1° Installation du nouveau conseiller municipal,

Compte-tenu du résultat de l'élection municipale partielle complémentaire qui s'est tenue le 30 janvier 2022, Thierry VIDAL est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal, il remercie les électeurs.

Monsieur le maire informe l'assemblée du déménagement de Monsieur Baächtold et demande à Monsieur GRILLON si Monsieur Bächtold entend toujours siéger au conseil municipal.
Monsieur Grillon explique que le déménagement n'est pas effectif car les démarches administratives ne sont pas encore accomplies
Monsieur le maire précise que l' élu a communiqué dans son pouvoir sa nouvelle adresse aux services de la mairie.

Madame Skarin Parte demande si cet élu peut rester membre du Conseil en quittant la commune ? et combien de temps ? Que se passe-t-il s'il ne vient jamais au Conseil ? au bout de combien de temps, ceci pose un problème ?

Monsieur le maire confirme que l'élu peut rester membre du conseil municipal jusqu'à la fin de son mandat. Il peut donner pouvoir à l'un de ses collègues pour voter en ses lieux et place aux séances du Conseil.

2° Élection du maire,

Afin de procéder à l'élection du maire, Jérôme Bamberger le plus âgé des membres du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée (article L2122-8 du CGCT). Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 9 conseillers présents et 2 conseillers représentés.

Il constate que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

Sophie Monnin et Thierry Vidal sont désignés assesseurs.

Jérôme BAMBERGER invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Sont candidats Christian Breuza et Laurent Grillon

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

Christian BREUZA..... 7

Laurent GRILLON4

Christian BREUZA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

La séance se poursuit sous la présidence de Christian BREUZA, élu maire.

Monsieur Laurent Grillon demande la parole :

« *Christian BREUZA est le Maire de notre village.*

Geneviève GRAZ, Mattéo BÄCHTOLD et moi-même, élus de l'opposition allons continuer à jouer un rôle actif et constructif au sein du Conseil Municipal, particulièrement dans cette période où des questions se posent sur le périscolaire pour nos enfants et sur les projets immobiliers en cours de discussion.

Les Néroniens, Néronniennes seront informés chaque fois que nous estimerons devoir le faire et en particulier en cas de dérive de gouvernance ou lorsque le débat et la consultation démocratique ne seront pas respectés.

NERNIER jugera et le temps fera le reste ».

3° Détermination du nombre d'adjoints

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de NERNIER étant de onze, il ne peut y avoir plus de trois adjoints au maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE DE FIXER à trois le nombre d'adjoints au maire pour la durée du mandat.

4° Election des adjoints.

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination,

Il est procédé à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire.

Suite appel à candidature, est candidate Marie-Pierre BERTHIER

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

Marie-Pierre BERTHIER..... 7

Geneviève GRAZ..... 1

Laurent GRILLON..... 2

Marie-Pierre BERTHIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe et immédiatement installée. Elle déclare être honorée de cette élection, souhaite plein succès à ce mandat. Elle ajoute que certains ont dit qu'une porte se ferme, non une porte s'ouvre.

Il est procédé à l'élection du deuxième adjoint :

Suite appel à candidature, est candidat Jérôme BAMBERGER

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

Jérôme BAMBERGER..... 7

Geneviève GRAZ1

Laurent GRILLON2

Jérôme BAMBERGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du troisième adjoint au Maire.

Suite appel à candidature, est candidat Michel FREDON

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

Michel FREDON..... 7

Geneviève GRAZ1

Laurent GRILLON.....2

Michel FREDON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé. Il remercie et assure continuer à servir Nernier qu'il adore. Il ajoute souhaiter une ambiance calmée, on peut compter sur lui.

Monsieur le maire s'adresse ensuite à l'assemblée :

« Tout d'abord, je voudrais adresser quelques remerciements.

Je tiens, en premier lieu, à remercier mon épouse et mes enfants pour m'avoir soutenu dans mon engagement au service de notre commune et dans les épreuves que j'ai dû surmonter depuis ma candidature à l'élection complémentaire d'octobre 2020. L'exposition publique, qui plus est dans un village, n'est pas un long fleuve tranquille ! Je pense que Marie-Pierre ne me contredira pas sur ce point.

Merci aux électeurs de la première heure qui nous ont permis, à Gunilla et moi, de rejoindre le Conseil municipal en novembre 2020

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour mieux me faire connaître et qui croient en moi, et à ceux qui m'adressent des messages de sympathie et d'encouragements.

Merci à nos services municipaux pour leur implication et leur sens du service public : MARIE-ODILE, VALERIE, CECILE, et nos agents techniques LUDOVIC, DAMIEN, ALDO et THIERRY, sans oublier notre garde-port saisonnier CHRISTOPHE. Ils ont su maintenir le cap au plus fort de la crise qui avait conduit à la démission des 7 conseillers municipaux.

Merci à GUNILLA ma partenaire du premier jour au sein d'Initiative NERNIER et pour son implication de tous les jours dans les événements culturels et le rayonnement de Nernier

Merci aux conseillers municipaux qui m'ont apporté leur soutien aujourd'hui et avec qui j'ai énormément de plaisir à travailler : SOPHIE, JEROME, MICHEL Merci à THIERRY VIDAL, notre nouveau conseiller municipal, pour avoir rejoint la majorité municipale avec laquelle il partage une même ambition pour Nernier. C'est un enfant du village à la tête bien faite. Je suis certain qu'il saura prendre les bonnes décisions et mener les actions qu'il entreprendra à leur terme.

Merci à MARIE-PIERRE BERTHIER pour le travail accompli depuis 2014 comme maire de Nernier dans un contexte difficile marqué par de profondes dissensions au sein du Conseil Municipal. Son investissement au service de notre commune mérite notre considération et le respect. Merci à MARIE-PIERRE pour avoir assuré cette passation de témoin dans des conditions optimales. Enfin, Merci MARIE-PIERRE d'avoir accepté de nous accompagner pour la poursuite de ce mandat municipal, même si je sais que cela n'était pas forcément ta volonté première.

L'exécutif municipal est à nouveau en ordre de marche avec une équipe soudée, compétente et responsable. Une équipe au service de toutes et de tous. Une équipe à l'écoute. Une équipe respectueuse et bienveillante. Une équipe efficace résolument engagée dans l'Action qui n'a que faire des fakenews, ragots et rumeurs diverses dont se délecte une minorité et qui n'est sans doute que le reflet de leur existence un peu terne. Le vote de dimanche est venu conforter la majorité municipale. Nous ne considérons pas ce résultat comme un plébiscite, bien au contraire, mais plutôt comme un encouragement à poursuivre et à amplifier notre action.

En une année, la nouvelle majorité municipale a entrepris de nombreux chantiers : Réfection du réseau d'assainissement pluvial, aménagement du nouvel espace de tri et de collecte des déchets, suppression des conteneurs aériens qui défiguraient « Les Peupliers », diagnostic phytosanitaire suivi de l'élagage ou de l'abattage des arbres dangereux, diagnostic de l'éclairage public, lancement des études d'aménagements de parkings écologiques, lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le dragage du port. 2022 verra le démarrage des travaux de la nouvelle capitainerie, etc, etc, etc...

Nous allons maintenant pouvoir pleinement mettre en œuvre notre projet pour Nernier. Quel est-il ? C'est un projet que je qualifierais de résolument moderne. Si nous sommes tous profondément attachés à préserver ce qui fait le charme et la quiétude de notre village, nous ne pouvons tourner le dos à la modernité. Bien au contraire, nous devons nous adapter aux nouveaux modes de consommation, aux nouveaux modes d'habiter ou de travailler, aux nouvelles exigences environnementales et démocratiques... Je citerais Charles Darwin : « Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements. »

Dans le même esprit, il est de notre devoir d'enrayer la baisse chronique de notre population : Nernier compte aujourd'hui près de 100 habitants de moins qu'en 2014. Notre volonté est de maintenir nos résidents et d'attirer de nouveaux habitants en résidence principale. Nous voulons ainsi créer les conditions pour inverser progressivement le nombre de résidences secondaires : En 2021, Nernier comptait 55% de logements secondaires. Pour cela, nous devons rendre notre commune plus attractive et y développer les services à la population, avec comme priorité la question des affaires scolaires et périscolaires. Les événements culturels, sportifs ou plus festifs, organisés en lien avec les associations et les commerçants, participent également de cet objectif.

Revenons-en si vous le permettez à la préservation de notre patrimoine. Nous réfléchissons, en concertation avec les néroniens, à la mise en place d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le périmètre du centre-village. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique instituée par la loi Grenelle II ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». De même, nous poursuivrons les discussions engagées avec le Conservatoire du Littoral pour ce qui concerne la protection de nos espaces non bâtis et de notre rivage.

Autre priorité : La mise à niveau notre équipement portuaire avec notamment la construction de la nouvelle capitainerie et le dragage du port qui nous permettra d'aménager un quai d'honneur. Nous souhaitons par ailleurs mener une réflexion sur l'usage des espaces publics, ainsi que sur le stationnement car nous considérons que la place laissée à la voiture est trop importante.

Enfin, nous procéderons à la rénovation de l'éclairage public en privilégiant la technologie des leds plus respectueuse de l'environnement. Comme vous pouvez le constater, les projets ne manquent pas et pour m'y consacrer pleinement, je vous informe que je ne siégerai pas à Thonon Agglomération en tant que délégué communautaire. Je laisse à Marie-Pierre le soin de représenter la commune en sa qualité de première-adjointe, et nous savons pouvoir lui faire confiance pour défendre haut les couleurs de Nernier.

Pour terminer, je soulignerais que nous avons pleinement conscience de la responsabilité qui est la nôtre. Ensemble, nous dessinerons l'avenir de Nernier.

Je vous remercie ».

Monsieur le maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 11/02/2022 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le maire clôt la séance à 18H00

La secrétaire de séance
Gunilla SKARIN PARTE

Le Maire
Christian BREUZA